

# La Feuille de Chou

Juin 2014 # 6



## Édito

### SOMMAIRE

1/EDITORIAL	P1
2/ACTUALITES FONCTION PUBLIQUE	P1
3/ACTUALITES FINANCES	P2
4/ACTUALITES DGFIP	P2
5/ACTUALITES LOCALES	P3

Depuis le dernier numéro de la feuille de chou, deux mobilisations importantes ont eu lieu à la DGFIP : le 20 mars et le 15 mai. Les taux bien plus élevés que dans le reste de la Fonction publique prouvent qu'un malaise est bel et bien présent : salaires, emplois, conditions de travail... rien ne va plus. La mise en œuvre des 54 milliards d'économies ne va rien arranger. Suite aux résultats des élections européennes, le Gouvernement annonce l'accélération de la révision de la carte des collectivités territoriales : suppressions des Conseils Généraux et division par deux du nombre de Régions, pour « rapprocher le service public de l'utilisateur » ! Cela rappelle férocement les fermetures de trésoreries pour améliorer le service à l'utilisateur !

Le mois de juin est le mois des changements de Directeurs : l'an dernier, dans l'Aube, nous changions de Directeur Départemental et cette année nous aurons un nouveau Directeur Général au 29 juin, après avoir changé de Ministre fin mars.

Nous ne pouvons que terminer cet éditorial en rendant un dernier hommage à Marc Blondel, ancien Secrétaire Général de la Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière de 1996 à 2004, qui nous a quitté le 16 mars dernier.

En espérant que ce sixième numéro de la Feuille de Chou, vous apportera certaines informations, nous vous en souhaitons une bonne lecture.



Les « négociations » salariales pour 2015 se sont tenues le 28 mai dernier au ministère de la Fonction publique. Sans surprise, la valeur du point d'indice reste gelée pour 2015 (nous en serons donc à 5

ans de blocage), la seule ouverture consentie suite aux dérives électorales consistant en une baisse annoncée, en 2015, de la cotisation retraite pour les fonctionnaires étant rémunérés moins de une fois et demie le SMIC (transposition du dispositif annoncé pour le privé de baisse des cotisations salariales en 2015).

Par ailleurs un décret prévoit **le remplacement de la « Prime de Fonction et de Résultat »** (non en vigueur à la DGFIP) par un nouveau système encore plus individualisé: une indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (IFSE et EP): les primes ne dépendent plus du grade mais de la fonction exercée et de la manière de servir: en cas de changement de fonction, la rémunération peut baisser. Ce système est prévu pour s'appliquer au plus tard en 2017 à tous les fonctionnaires.

Le second volet du projet de loi de décentralisation (après celui sur les

Métropoles) et le rapport Pêcheur traduisent la **volonté globale de régionaliser l'ensemble de la gestion de la Fonction publique**. La FGF FO s'opposera à toute tentative de fusionner le versant État et le versant Territorial de la Fonction publique !

Enfin, **la révision générale de la grille** promise depuis 2012 est toujours au point mort : le but du Gouvernement étant de faire une réforme qui ne lui coûtera pas un sou et chaque réunion sur le sujet servant uniquement à préparer la suivante, FO (première organisation syndicale des fonctionnaires de l'État) a décidé de boycotter la mascarade (heu...la réunion) du 19 mai dernier.



**Nous avons changé de ministres fin mars** mais les politiques appliquées restent les mêmes. Michel SAPIN revient après être parti en 1993 : dans l'intervalle, 50 000 emplois ont été supprimés à Bercy !

Les ministres ont indiqué l'ouverture d'un cycle de revues des missions de chaque Direction ministérielle (dont la DGFIP) qui devra être achevé pour la fin de l'année !

Ces revues ne se substituent pas aux démarches stratégiques. En l'absence de moyens budgétaires, ces revues risquent de devenir, une fois de plus, des recherches d'économies à tout prix.



Les **résultats de l'observatoire interne des Ministères économiques et financiers** de mars dernier sont plus mauvais que ceux d'octobre 2013. Ils indiquent que 57 % des agents de la DGFIP trouvent le changement trop

Les ministres ont confirmé que des suppressions d'emplois restaient prévues en 2015 et les années suivantes.

Un groupe de travail concernant **la mutualisation des fonctions supports** (annoncée en octobre dernier) s'est tenu le 14 mai. Il en ressort que cette mutualisation semble compliquée à mettre en place pour des économies plus qu'incertaines. À suivre donc.

Le **commerce extérieur a été transféré sous la tutelle du Ministère des Affaires Étrangères** à l'occasion du remaniement ministériel. Espérons que la même idée ne leur viendra pas pour le réseau des trésoreries à l'étranger !

rapide, 59 % pensent que leur situation personnelle va se dégrader et 76 % estiment que les conditions de travail se dégradent. Nous allons lentement mais sûrement vers un malaise généralisé des agents de la DGFIP.

**Versement de primes** : La Garantie Individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) 2014 sera versée avec la paye de juin, tout comme la prime d'accueil (activité

2013) et l'acompte de la prime de rendement de la filière fiscale. Concernant la prime de performance 2014 (résultats 2013), son principe est acquis mais son montant est à l'arbitrage ministériel. La date de versement n'est pas connue.

Les discussions sur le régime indemnitaire unifié sont provisoirement terminées: un comité technique de réseau a finalisé les discussions. Même si quelques avancées ont été obtenues par la mobilisation, il reste encore un certain nombre d'injustice à réparer.

Retrouvez le compte-rendu du CTR du 20 mai sur le site national FO DGFIP. Le régime unifié s'appliquera en juillet pour les B et C et en septembre pour les A.

Les projets de mouvements de mutations ont été publiés pour les A, les B et les C. Premier constat, ces projets sont illisibles: on ne sait pas si les collègues sont mutés à titre normal ou prioritaire, certains départements sont fermés sauf rapprochements (quid du quota de 50 % promis pour les conventions personnelles). De plus les vacances d'emplois en C (1 870 emplois

vacants après l'appel de 500 collègues sur les listes complémentaires) et en B (1 362 emplois vacants) ne facilitent pas les choses.

Par ailleurs les mouvements internes aux directions sont compliqués par le risque de longs déplacements en présence de RAN étendues (départements ruraux notamment). Et les dates de dépôts de demandes (jusqu'à 15 mois à l'avance pour le mouvement complémentaire en convenance personnelle et 8 mois avant le mouvement pour les demandes prioritaires) n'aident pas à se projeter. Enfin, la fin annoncée de la compensation entre les postes B et C qui se pratiquait en filière gestion publique, notamment dans les petites unités, risque de mettre certaines unités en difficultés.

Reclassement d'échelon des agents promus B en A avant 2007: le projet de décret soumis au CTM du 7 février (voit la feuille de chou N° 5) doit encore passer au Conseil d'État avant publication. Chaque jour gagné réduit la facture pour la Direction, le dispositif n'étant pas rétroactif. À suivre.



La Direction a rencontré les organisations syndicales le 22 mai, à la demande de FO, pour faire un point sur les modalités pratiques d'attribution de la prime d'accueil généraliste. Retrouvez le détail des modalités d'attribution de cette usine à gaz sur notre site local.

La grève du 20 mars a été suivie par 26,12 % des aubois (27,34 % au niveau national) et une délégation auboise était présente à la manifestation parisienne. La grève du 15 mai a été suivie par 28,63 %

des collègues dans l'Aube (26,43 % au niveau national) et nous étions quelques-uns à la manifestation troyenne. Merci à toutes et tous celles et ceux qui se sont mobilisés.

Évolution du réseau local: lors du Comité Technique Local du 17 avril, la Direction a annoncé l'abandon du projet de rattachement de Piney à Bienne le Château au 1<sup>er</sup> septembre.

La situation actuelle (gestion conjointe Piney – Lusigny sur Barse) devrait rester inchangée jusqu'au premier trimestre 2015. Par ailleurs la direction envisage de transférer un poste de contrôleur du SIE de Troyes Agglomération au PRS, pour accompagner la départementalisation du

suivi des procédures collectives. Ce transfert sera acté lors du CTL du 10 juin. Retrouvez le tableau complet des emplois implantés sur notre site local.

**Le budget départemental 2014** a également été présenté au CTL du 17 avril: son niveau insuffisant est même reconnu par la Direction locale, c'est dire si l'on peut être inquiets !

**Le CHS CT de l'Aube s'est réuni le 2 avril dernier.** Il a validé son programme d'intervention 2014 et émis un avis (abstention unanime) sur le Programme Annuel de Prévention, car les propositions émises pour diminuer les risques psycho sociaux sont insuffisants (la direction

locale ne peut pas promettre les emplois qui seraient seuls à même de remédier aux problèmes).

**Le CDAS s'est réuni le 21 mars** et a validé le programme des sorties.

Les prochaines sorties sont : le château de la Motte-Tilly le 13 septembre, le Muséoparc d'Alésia le 19 octobre, soirée bowling et sortie spectacle en fin d'année (le spectacle Carmen danse initialement prévu a été annulé, car présenté à Troyes 15 jours avant).

L'arbre de Noël est programmé pour le 3 décembre, et les prestations habituelles restent proposées.

A venir :

*CAPL de recours de note (s'il y a des recours) le 24 juin, CAPL de mutation A, B et C : première quinzaine de juillet, CTL le 10 juin et CHS CT le 2 juillet.*

**POUR NOUS CONTACTER :**

**Laurent CROUZET**, secrétaire départemental, Trésorerie d'Arcis sur Aube, 03 25 37 84 69  
**Laurie Anne TERRASSE**, secrétaire départementale adjointe, SIE Troyes Extérieur, 03 25 41 68 93  
**Louis LAUNAY**, trésorier départemental, CEPL, 03 25 43 72 24  
**Mel** : fo.ddfip10@dgfip.finances.gouv.fr  
**Site web** : [www.fo-dgfip-sd.fr/010/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/010/)

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : .....

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu



**Première organisation  
syndicale du département**